



Commission *ad hoc* du Bureau de l'Assemblée sur le Nouveau Pacte Démocratique

Réunion du 20 novembre 2025 – Note conceptuelle

Titre : Préserver la démocratie : élections et ingérence étrangère

Lieu : Chişinău, République de Moldova

Contexte

La tenue d'élections libres et équitables constitue à la fois le fondement de la gouvernance démocratique et une obligation essentielle au titre de l'article 3 du premier Protocole à la Convention européenne des droits de l'homme. Pourtant, les récents cycles électoraux, en Europe comme ailleurs, ont mis en évidence des formes d'ingérence étrangère de plus en plus sophistiquées, comprenant des campagnes de désinformation, des cyberattaques, des financements illicites et la manipulation des espaces informationnels. Ces pratiques compromettent l'intégrité des scrutins, érodent la confiance du public et fragilisent les institutions démocratiques.

Le Conseil de l'Europe offre un cadre normatif complet et cohérent pour la sauvegarde de la démocratie par ses normes et le travail complémentaire de ses différentes institutions, notamment l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (l'APCE), la Commission de Venise et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Ensemble, ces organes composent une architecture institutionnelle unique couvrant toutes les étapes du cycle électoral : de la définition des normes, du suivi, de l'évaluation juridique à l'observation électorale, au dialogue pré- et post-électoral et au renforcement des capacités.

Dans ce dispositif, l'APCE joue un rôle moteur dans la conduite du cycle électoral du Conseil de l'Europe. Aux côtés du Congrès et de la Commission de Venise, elle fédère les institutions, commissions et entités du Conseil de l'Europe engagées dans l'élaboration des normes, le suivi et la coopération à chaque étape du processus électoral. Ce cadre englobe des thématiques telles que le cadre juridique, le financement politique, les médias et l'environnement, ainsi que des questions transversales relatives à la lutte contre la discrimination, à l'égalité de genre, à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle. Cette approche intégrée et coordonnée garantit cohérence, continuité et responsabilité dans la promotion de l'intégrité démocratique dans l'ensemble des États membres.

Par ses nombreuses missions d'observation, ses résolutions et ses mécanismes de suivi, l'APCE contribue de manière décisive au renforcement des cadres juridiques électoraux, à la correction des faiblesses systémiques observées et à la promotion de la résilience démocratique. Par ailleurs, les projets et programmes de coopération électorale de l'APCE, ainsi que l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables, constituent des plateformes privilégiées de coopération entre parlements nationaux, facilitant l'échange entre pairs, l'engagement politique et la formulation de réponses concertées aux défis tels que l'ingérence étrangère.

En tant qu'institutions représentatives des citoyennes et des citoyens, les parlements nationaux sont essentiels pour transposer les normes du Conseil de l'Europe dans leur législation, assurer la supervision politique et renforcer la confiance du public dans les processus démocratiques. Leur engagement, avec le soutien de l'APCE et de l'Alliance précitée, y compris par des activités de coopération, demeure indispensable pour préserver l'intégrité des élections et garantir la sécurité démocratique en Europe.



Cette initiative est une contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

Objectifs

- **Réaffirmer** les normes du Conseil de l'Europe relatives à la tenue d'élections libres et équitables, et mettre en lumière le rôle central de l'APCE et des parlements nationaux dans leur promotion et leur mise en œuvre.
- **Examiner** les nouveaux défis et les formes émergentes d'ingérence étrangère dans les processus électoraux et démocratiques, et discuter des mesures efficaces pour prévenir, détecter et contrer ces menaces.
- **Promouvoir** l'échange de bonnes pratiques et renforcer la coopération interparlementaire afin de sauvegarder l'intégrité électorale, d'accroître la confiance du public et de consolider la démocratie dans les États membres.



Cette initiative est une contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe